



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E150157

VALABLE JUSQU'AU

18/04/2027

ÉDITÉ LE

03/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/02/2009

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/09/2023
53 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-QUENTIN

Siret : 510 264 310 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 21280

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA CSA 0000021926963504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021926963504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ELECTRICITE

Sigle : P.C.E

33 ROUTE DE LA VALLEE
02380 CRECY-AU-MONT

Téléphone : 03 23 39 84 11

Portable : 06 27 21 30 74

Fax :

Site Internet :

E-mail : pce.cheriot@orange.fr

Responsabilité légale :

CHEROT SYLVAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	10/12/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	21/01/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/01/2026
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	07/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.